
Politique internationale de la souffrance in/ acceptable et usage d'armes chimiques en Syrie

Christophe Wasinski



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/conflits/18822>

ISSN : 1777-5345

Éditeur :

CECLS - Centre d'études sur les conflits - Liberté et sécurité, L'Harmattan

Référence électronique

Christophe Wasinski, « Politique internationale de la souffrance in/acceptable et usage d'armes chimiques en Syrie », *Cultures & Conflits* [En ligne], Forum, mis en ligne le 25 avril 2014, consulté le 01 avril 2021. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/18822>

Creative Commons License

Politique internationale de la souffrance in/acceptable et usage d'armes chimiques en Syrie

Christophe WASINSKI

Christophe Wasinski est Maître de conférences à l'ULB et membre du REPI – Recherche et Enseignement en Politique Internationale (ULB).

Dans cette contribution, nous questionnons l'idée qu'il existe une norme stable et cohérente, sous forme de tabou moral, relative à l'arme chimique. Nous ne contestons certes pas le fait qu'il ait existé et qu'il existe encore un « dégoût » des armes chimiques. Toutefois, nous ne pensons pas que ce dégoût joue un rôle suffisant pour expliquer une éventuelle norme de comportement ¹. En lieu et place, nous suggérons qu'il existe une attitude historiquement fluctuante vis-à-vis de ce qui est délimité comme des « armes chimiques ». Selon nous, l'évolution de cette attitude, qui a un impact de premier plan sur les décisions prises vis-à-vis de ces armes (recherche, fabrication, stockage, utilisation), ne repose pas tant sur la moralité que sur les résultats de rapports de force changeants entre acteurs hétérogènes. Plus précisément encore, l'attitude négative à l'égard des armes chimiques et la délimitation de la catégorie « armes chimiques » découlent d'un mélange de conflits et d'alliances entre acteurs aux intérêts variés au sein d'un vaste espace transnational de qualification des technologies ². Historiquement, c'est au sein de cet espace que se trouvent sanctionnés ce que sont les armes chimiques et la légitimité / l'illégitimité de celles-ci. Par extension, les discours produits dans cet espace contribuent à déterminer la limite entre les souffrances internationalement jugées acceptables et celles qui ne le sont pas.

-
1. La notion de tabou chimique a été finement étudiée par : Pice R., "A Genealogy of the Chemical Weapons Taboo", *International Organization*, 49-1, 1995, pp. 73-103.
 2. Ou, pour reprendre le concept d'Andrew Barry, d'une « zone technologique », cf. Barry A., "Technological Zones", *European Journal of Social Theory*, 9-2, 2006, pp. 239-253.

De par sa nature, cette contribution n'a pas prétention à éclairer exhaustivement la façon dont les armes chimiques sont représentées. Seuls trois « moments » particulièrement structurants, et correspondant à trois configurations de l'espace de qualification, retiendront ici notre attention. Ces trois moments sont : la période de la Première Guerre mondiale ; la période de la guerre froide ; la période de l'après guerre froide.

Tout d'abord, dans le contexte de la Première Guerre mondiale, il faut constater qu'il existe des forces sociales qui militent en faveur de l'arme chimique et de son utilisation massive³. Sans surprise, ces forces se trouvent surtout au sein des appareils militaires. Après la fin du conflit, des voix positives se font encore entendre, chez les militaires et parmi des hommes politiques, en faveur des armes chimiques. Cette arme est en particulier perçue par ceux-ci comme adéquate pour réprimer des troubles de type coloniaux. Les gaz seront ainsi employés par l'Espagne au Maroc, par l'Italie en Abyssinie et par le Japon en Chine pendant l'entre-deux-guerres. De façon schématique, ces armes sont décrites comme efficaces et économiques, voire comme plus « humaines » car elles blessent plus qu'elles ne tuent. A la même époque, d'autres forces s'appliquent, elles, à stigmatiser les gaz. Pour commencer, les anciens combattants diffusent des témoignages mettant en évidence l'horreur de ces armes. L'argument moral est sans aucun doute à l'œuvre dans ces discours⁴. Il est par ailleurs relayé par le Comité International de la Croix Rouge. D'autre part, la stigmatisation des armes est aussi le fait d'un calcul des diplomates qui négocient un nouvel ordre international après 1918. L'un des objectifs des négociations est le désarmement. A défaut de s'entendre sur un démantèlement conséquent de l'ensemble des arsenaux, les diplomates sauvent la face en adoptant un « accord minimum » sur les armes chimiques et biologiques. Il s'agit du Protocole international de 1925 qui, en matière de gaz, interdit surtout l'utilisation en premier (mais pas la fabrication ni le recours sous forme de représailles). Enfin, la stigmatisation des armes chimiques à la fin du conflit doit également être attribuée non pas à une quelconque attitude éthique, mais plutôt à un désir de renforcer la culpabilité de l'Allemagne, premier utilisateur de gaz « létaux » lors de la guerre. En définitive, le « moment » que constitue la Première Guerre mondiale voit apparaître une stigmatisation partielle des armes chimiques pour un mélange de considérations morales et d'intérêts politiques. Cependant, le développement et la production de ces armes ne sont pas complètement condamnés ; on continue à les produire et, dans certains cas, à les employer.

-
- 3 . Pour une introduction générale sur l'arme chimique, voir : Lepick O., *Les armes chimiques*, Paris, PUF, 1999 ; Quester G.H., "Chemical and Biological Warfare", *Political Science Review*, 68-3, 1974, pp. 1285-1291. Sur les armes neurotoxiques, voir : Tucker J. B., *Chemical Warfare from World War I to Al-Qaeda*, New York, Anchor, 2006.
 - 4 . Becker A., « La guerre des gaz entre tragédie, rumeur, mémoire et oubli », in Prochasson C. et Rasmussen A. (eds.), *Vrai et faux dans la Grande Guerre*, Paris, La Découverte, 2004, pp. 257-276.

La guerre froide constitue un second moment important quant à la qualification des armes chimiques ⁵. Encore une fois, on trouve des éléments de défense de cette catégorie d'arme de la part de certains militaires (ceux qui sont en charge de l'armement chimique) et, aux États-Unis, des industries chimiques et des chercheurs en chimie dans les universités. Au sein de l'OTAN, les militaires en faveur de ces armes commencent par mettre en évidence le fait que l'adversaire communiste en possède lui-même. En France et en Grande-Bretagne, ces armes ont également pu être perçues comme des substituts aux armes nucléaires, que ces États ne possédaient pas au début de la guerre froide. Aux États-Unis, au même titre que les armes biologiques, elles sont encore présentées comme « humaines » car moins létales que les armes nucléaires ⁶. Parallèlement, on assiste à un nouveau travail de stigmatisation des armes chimiques de la part de la communauté transnationale des partisans du désarmement. La montée de la contestation contre les armes chimiques gagne par ailleurs en acuité dans le contexte des opérations menées au Vietnam avec des gaz « non-létaux ⁷ » et des herbicides chimiques dérivés de dioxine (en particulier l'agent orange) ⁸. Indirectement, cette contestation contribue à renforcer une représentation globalement négative des armes chimiques, dont les gaz létaux. Approximativement à la même époque, aux États-Unis également, les médias rapportent les imprudences de la gestion militaire des stocks (accidents graves lors d'exercices, nombreuses fuites des stocks existants et incidents sur les lieux de production) ⁹. La majorité des militaires, de leur côté, est plus intéressée par une nouvelle génération d'armes *high-tech* (entre autres dotées de composantes électroniques) que par des gaz maintenant jugés désuets. Quant aux alliés européens des Américains, ils sont méfiants à l'encontre de l'installation de stocks de gaz sur leurs territoires, désirant éviter de jouer la surenchère en armement. L'ensemble de ces éléments pousse les autorités américaines à remettre en question l'option chimique. Bien que l'on ne supprime pas les armes chimiques, on peut dire que cette période s'achève par la mise en place d'une nouvelle représentation négative de l'arme ¹⁰. Encore une fois cependant, l'élément moral ne doit pas être surévalué. Plus on avance dans la guerre froide, plus la zone de qualification technologique tend aussi à faire de l'arme chimique un équipement peu efficace sur le plan opérationnel et dangereux du fait des défauts de sûreté liés à sa conservation.

5. Sur ce qui suit, voir en particulier : Hersh S., *Chemical and Biological Warfare: America's Hidden Arsenal*, Londres, McGibbon and Kee, 1968.

6. *Ibid.*, p. 39. Argument que l'on retrouve aussi dans le champ des armes biologiques. Cf. Guillemin J., *Biological Weapons: From the Invention of State-Sponsored Programs to Contemporary Bioterrorism*, New York, Columbia University Press, 2005, pp. 92-130.

7. Pour plus de détails, voir la contribution de Samuel Longuet.

8. Neilands J.B., « Vietnam: Progress of the Chemical War », *Asian Survey*, 10-3, mars 1970, pp. 209-229. Notons que la problématique des défoliants a été abordée dans le contexte de la Convention sur les modifications environnementales (ENMOD) de 1976.

9. Tucker J.B., *Chemical Warfare from World War I to Al-Qaeda*, *op. cit.*, pp. 203 et suiv. ; Hersh S., *Chemical and Biological Warfare*, *op. cit.*, p. 102 et suiv.

10. On assiste à de nouveaux débats sur des armes chimiques binaires, réputées plus sûres. Pour des raisons de place, nous ne développons pas ce point.

Enfin, la fin de la guerre froide, en tant que dernière configuration, voit apparaître une troisième représentation de l'arme chimique. Au cœur de cette transformation, le fait que les armes chimiques (ainsi que les armes biologiques) sont maintenant intégrées dans le discours sur la « prolifération des armes de destruction massive ¹¹ ». De façon quelque peu schématique, cette évolution est le résultat d'une alliance de fait entre deux catégories d'acteurs. Il s'agit tout d'abord des experts militant pour plus de désarmement et pour qui toute réduction des arsenaux est bonne à prendre. Il s'agit ensuite des militaires qui se servent de l'argumentaire de la prolifération pour justifier le maintien d'un appareil sécuritaire puissant en l'absence d'un ennemi communiste. En d'autres termes, les militaires américains et leurs alliés sacrifient une arme chimique (que la majorité d'entre eux considère comme désuète) contre une efficacité rhétorique de la menace ¹². C'est ainsi que l'on voit s'imposer la Convention internationale sur les armes chimiques de 1993 qui, plus stricte que le Protocole de 1925, bannit les armes chimiques (et finit, au passage, par occuper une place de choix dans le dispositif de justification interventionniste vis-à-vis de l'Irak). Il faut cependant remarquer que cet accord établit un partage particulier entre ce qui tombe ou non sous le coup de la prohibition chimique (ajoutons que cet accord contribue également à détourner l'attention des liens possibles existants entre les armes chimiques et nucléaires, voir à ce propos la contribution de Barbara Delcourt). Ainsi, les dernières versions des bombes au napalm et le phosphore blanc, deux armes utilisées par les forces armées américaines en Irak au cours des années 2000, ne tombent pas sous le coup de l'interdiction de 1993. Il s'agit pourtant d'armes incendiaires, capables d'asphyxier et d'intoxiquer mortellement, c'est-à-dire de provoquer des souffrances que les tenants du tabou chimique semblent décrire comme intolérables ¹³. En d'autres termes, si l'on considère les choses sous l'angle du tabou, il faut considérer celui-ci comme fragmentaire.

En définitive, si tabou chimique il existe, celui-ci n'a qu'une cohérence limitée et ne peut aucunement être pensé comme monolithique et uniquement lié à des questions de moralité. La stigmatisation (partielle) des armes chimiques est avant tout le produit de rapports de force entre des acteurs dotés

-
11. Mutimer D., *The Weapons State: Proliferation and the Framing of Security*, Boulder et Londres, Lynne Rienner, 2000 ; Krause K. et Latham A., "Constructing Non-Proliferation and Arms Control: The Norms of Western Practice", *Culture and Security*, 19-1, 1998, pp. 1-22.
 12. Sur les entrepreneurs de moralité en matière de désarmement, voir : Wisotzki S., *Between Morality and Military Interests: Norm Setting in Humanitarian Arms Control*, PRIF Report, 92, 2009 ; Price R., "Reversing the Gun Sights: Transnational Civil Society Targets Land Mines", *International Organization*, 52-3, 1998, pp. 613-644.
 13. L'usage du napalm est en partie réglementé par le Protocole III à la Convention sur certaines armes classiques (CCAC). Toutefois, il ne s'agit pas d'un accord de désarmement qui prohibe l'arme. L'usage du phosphore blanc n'est pas non plus *a priori* interdit. Cf. Neer R. M., *Napalm: An American Biography*, Cambridge, Belknap Press, 2013 ; MacLeod I. J. et Rogers A. P. V., "The Use of White Phosphorus and the Law of War", in Timothy L.H. McCormack et Kleffner Jann K., *Yearbook of International Humanitarian Law*, La Haye, Asser Press, vol. 10, 2007, pp. 75-97.

d'intérêts variés. C'est le produit de ces rapports de force qui contribue à fixer la limite entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas en situation de conflit et, par extension, à distinguer les modalités acceptables ou inacceptables de la souffrance. De ce point de vue également, l'illégitimité des armes chimiques ne paraît pas aussi évidente que certains commentateurs voudraient le faire croire. Ponctuellement, des voix se sont fait entendre en faveur de leur utilité, voire de leur « humanité ». Plus encore, l'évocation de la notion de « tabou », même si elle peut éventuellement avoir un effet positif sur le terrain dans le dossier syrien, ne renvoie pas *a priori* à une conception équitable des relations internationales. Le fait de vouloir justifier une intervention armée sur une telle base paraît dès lors problématique.